

DocID: 2233938

MediaID: 0057

Color: 0

Topic: 0050783.01 Size: 7685mm²

Order: 0050783

Category: Region

SOLEURE

Une amende de 2000 francs pour un éleveur de lapins

Le défenseur des animaux Erwin Kessler a remporté un succès devant la justice soleuroise. L'éleveur de lapins qu'il avait dénoncé pour mauvais traitements envers les animaux a été condamné à 2000 francs d'amende.

L'éleveur a été condamné pour violation de la loi fédérale sur la protection des animaux. Ancien président d'honneur des éleveurs soleurois, il a décidé de faire appel. Erwin Kessler, président de l'Association contre les usines d'animaux (VgT), a dénoncé les conditions de vie des lapins dans le journal de l'association. La vétérinaire cantonale a déposé plainte contre l'éleveur.

Les lapins ont été saisis. Lors de l'opération, les policiers ont constaté que 18 des 50 lapins n'avaient pas d'eau à disposition. Quatre cages trop petites ne répondaient pas aux exigences de la loi. Erwin Kessler a assisté au procès en tant que spectateur. Après le jugement, il a déclaré ne pas être satisfait. Il avait espéré une sanction plus sévère. Toute l'affaire s'est mal terminée pour les lapins. La majorité est morte une semaine après la saisie. Les autres ont été endormis. L'éleveur a alors porté plainte contre la vétérinaire cantonale et le responsable de l'inspection des animaux. (ats)

